

fédération française d'études et de sports sous-marins

FONDÉE EN 1955 - DÉLÉGATAIRE DE L'ÉTAT - MEMBRE FONDATEUR DE LA CONFÉDÉRATION MONDIALE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES

Commission apnée du Comité Départemental du Val de Marne ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 9 Novembre 2012

POUVOIR

En cas d'impossibilité de représentation du Président ou du délégué du club, **le pouvoir peut être donné au délégué d'un autre club.**

Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui-même à une deuxième délégation.

Je soussigné M _____

Président du club : N° du club :

donne pouvoir pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la commission apnée du CODEP 94

à M _____

délégué du club : _____ N° du club : _____

N° de licence 2012/2013 à présenter au secrétariat de l'A.G. : _____

Porter obligatoirement la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

Date : _____ Suivi de la signature du président et du cachet du club